



Déclaration de vente voiture

Par **Tlai**, le **16/01/2024** à **21:47**

Bonsoir,

Je reviens vers vous. J'ai fais ma petite enquête. Mon mari a vendu une voiture à une personne mais il n'a pas fait la déclaration de vente et l'acheteur n'a pas changer la carte gris. Il a commis des infractions donc j'ai reçu les pv qu'on a contesté. Et là il essaye de faire la déclaration en ligne mais c bloqué. La vente a eu lieu le 04/03/2022.

Je sais pas pourquoi c'est bloqué, soit il faut payé les pv de l'acheteur soit c parceque c trop tard pour la déclaration. Que dois je faire svp car on ligne sa ne fonctionne pas y a-t-il une adresse.

car je sais plus quoi faire

Par **Louxor_91**, le **17/01/2024** à **12:01**

Bonjour,

d'entrée de jeu je dirais que oui ! Evidemment il faut d'abord régler les PV ! Légalement vous êtes toujours propriétaires de ce véhicule puisqu'aucune vente n'a été enregistrée ! De plus, la déclaration de cession ne doit pas pouvoir être anti datée ? Cette négligence (?) peut (va ?) vous couter très cher !

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2024** à **12:08**

Bonjour

Avant de régler, pour connaître précisément la situation du véhicule en termes de PV, il vous suffit d'appeler le service public dédié, à savoir le Centre amendes service.

Par **Visiteur**, le **17/01/2024** à **12:13**

Bonjour,

Vous avez 15 jours pour déclarer la vente. Sinon vous payez tous les PV en attente, plus une amende de 135 euros pour le retard de déclaration.

Par **Louxor_91**, le **17/01/2024** à **13:09**

A mon sens il faut oublier la soi disante vente d'il y a presque... 2 ans ! Et en refaire une nouvelle !?